

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2026
de la coopérative ENERGIE 2030 du 14/06/2026
à l'hôtel Tychon à Raeren/Eynatten**

Lors de l'assemblée générale (AG) de la coopérative ENERGIE 2030, 26 coopérateurs étaient présents, équivalent à un total de 1.344 parts sociales. 3.550 parts sociales supplémentaires étaient représentées. 2.498 membres actifs ont été invités et ceux-ci détiennent 39.377 parts sociales au total.

L'assemblée a débuté à 14h03.

Tous les membres du conseil d'administration de la coopérative étaient présents. Martin Winkler a animé la réunion en allemand. Patrick Kelleter (président) a traduit et commenté en français. Et Uwe Rönna a rédigé le procès-verbal.

1. Accueil et constatation de la bonne et due forme de la convocation

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a été constaté que la convocation à l'assemblée générale a été effectuée en bonne et due forme. Aucune objection n'a été formulée.

Il n'y a pas eu d'ajout à l'ordre du jour.

2. Rapport du conseil d'administration sur les activités

Des détails ont été présentés sur les projets suivants :

- **Éolienne à Saint-Vith** : Dès que le conseil d'administration a obtenu les permis nécessaires au démantèlement, une entreprise a pu être mandatée. Nous attendons actuellement la mise en place de la grue nécessaire au démontage. Une fois les travaux terminés, le site sera mis à la disposition de la ville de Saint-Vith pour une utilisation ultérieure.
- Le contrat de location du site de **l'éolienne de Chevetogne** est arrivé à échéance. Le litige concernant la reprise de l'éolienne actuellement en cours avec le gouvernement provincial n'est pas encore terminé.
- Les éoliennes du **parc éolien Eurowindpark Aachen** nécessitent désormais des réparations de temps à autre. À l'heure actuelle, un projet de repowering commun avec la STAWAG est prévu. Au total, huit éoliennes sont prévues.
- La **centrale hydroélectrique d'Hydroval/Rochefort** fonctionne sans problème. L'assemblée générale s'y est tenue la semaine dernière et le versement d'un dividende a été décidé.
- **Parc éolien de Strauch / Michelshof** : les rendements du parc éolien sont bons. Concernant le repowering, un projet élargi, comprenant de nouvelles zones désignées pour l'implantation d'éoliennes, a été présenté lors de l'assemblée générale de décembre 2025. Il est prévu d'installer 8 éoliennes de la taille actuelle. Le principal commanditaire (Alterric, anciennement Enercon) souhaiterait exploiter seul ces éoliennes, mais cette proposition a été rejetée à la majorité lors de l'assemblée. Il serait toutefois possible de séparer une ou deux éoliennes, qui resteraient alors la propriété de la société en commandite existante.
- Le **parc éolien de Villers-le-Bouillet** a continué à fonctionner de manière très rentable et sans problèmes majeurs en 2025.
- **Biogaz de Haut-Geer** : l'extension de l'ensemble de l'installation est terminée et a permis d'obtenir de bons rendements. Il y a désormais aussi une station-service proposant du biométhane.
- Le **parc éolien de Trierweiler** fonctionne très bien et sans problème.
- **Parc éolien de Gesves** : L'étude d'impact environnemental relative à l'extension du parc éolien est en cours. L'option négociée lors de la vente de nos parts dans l'« ancien » parc éolien, qui prévoit la construction d'une installation propre dotée de son propre numéro EAN, reste valable.
- **Parc solaire de Weinsfeld** : il fonctionne très bien. Malheureusement, le 22 mai 2026, la clôture entourant le site a été forcée et environ 40 km de câbles ont été volés. Cela a entraîné des dégâts considérables et un énorme travail d'organisation pour tout remettre en état.
- **aeco s.a.** : aeco mène avec succès des activités dans le domaine de l'exploitation et de la construction de centrales éoliennes. Les tâches administratives courantes de la coopérative sont assurées par le personnel d'aeco dans le cadre d'une prestation de services.

Projets de crédit

- Les **prêts aeco-Grèce** sont payés dans les délais. Patrick Kelleter s'occupe personnellement de la réalisation des projets lancés par WSB.
- **Alma Terra / Leonardolux** : nous avons reçu l'année dernière des versements importants au titre de ces prêts. Toutefois, un litige est actuellement en cours devant un tribunal belge afin de déterminer le montant de la dette résiduelle et des intérêts dus. De plus, nous avons mandaté un nouveau notaire en France pour la constatation par notaire du transfert des parts de la société propriétaire du mas en Provence qui servait de garantie du prêt.

3. Évolution du nombre de membres

- L'évolution du nombre de membres et des apports depuis la création a été présentée. À la date de l'assemblée générale, nous comptons 2.498 membres détenant 39.377 parts. Depuis la dernière AG, 114 membres ont quitté la coopérative et 2.055 parts ont été remboursées.
- La coopérative souhaite accueillir de nouveaux membres et recevoir de nouveaux apports pour ses projets à venir (Gesves, Aix-la-Chapelle, Simmerath, Waldrach, ...). Cette information peut être diffusée librement parmi les coopérateurs. Pour des raisons juridiques, nous ne sommes malheureusement pas autorisés à lancer un appel public à l'épargne.

4. Présentation du bilan 2025 et rapport des vérificateurs des comptes

Le bilan est disponible sur le site internet de la coopérative depuis le 01/06/2026. Lors de l'assemblée générale, Martin Winkler a répondu aux questions soulevées concernant le bilan.

Le bénéfice de l'exercice 2025 s'élève à 433.200,11 €. Au total, un montant de 974.229,27 € est disponible pour la distribution.

=> Le conseil d'administration propose à nouveau la **distribution d'un dividende de 5,0 %**.

Rapport des vérificateurs des comptes : La vérification des comptes a été effectuée le 10 juin 2026 par les membres Thomas Klein, Gunther Hahn et Heribert Krickel. Lors de l'assemblée générale, Gunther Hahn (en allemand) et Heribert Krickel (en français) ont présenté le rapport. Aucune objection n'a été formulée ; ils recommandent de donner la décharge au conseil d'administration. Le rapport complet et le bilan sont disponibles sur le site web de la coopérative.

Remarques :

- Chaque membre de la coopérative peut s'inscrire à la vérification des comptes jusqu'au début du mois de mai. La vérification a lieu au siège social, une à deux semaines avant l'assemblée générale.
- Le versement des dividendes s'effectue vers le mois de septembre sur les comptes des membres. Le précompte mobilier retenu de 30 % est directement payé par la coopérative.
- Un relevé de compte et l'attestation fiscale seront envoyés l'année suivante, avant la mi-mai.

5. Résolutions – résultat des votes

Deux membres ont quitté l'assemblée générale avant les votes. Au total, 4.879 parts ayant droit de vote ont donc participé au vote.

	Oui	Abstention	Non
Approbation du bilan	unanime	0	0
Affectation du bénéfice : 5% de dividende	unanime	0	0
Décharge au conseil d'administration	unanime	0	0

La prochaine assemblée générale aura lieu le 13 juin 2027.

L'assemblée générale s'est terminée à 16h45.

Raeren, le 14/06/2026